



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

POUR UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL

Le projet de loi de transformation de la fonction publique prévoit la fusion des instances CT et CHSCT et une réduction drastique des compétences des CAP sur l'examen des mesures individuelles.

La fusion des CT et CHSCT vise simplement à calquer les instances de dialogue social du privé issues des ordonnances dites « Macron » d'octobre 2017. Pourtant, un an après la mise en place des nouvelles instances dans le privé, la CFDT constate que cette nouvelle instance ne fonctionne pas pleinement et qu'elle n'améliore pas le dialogue social.

En ne permettant plus aux CAP d'examiner les promotions et mutations, qui garantira l'équité et la prise en compte de la situation des agents ?

La CFDT dit NON !

Nous voulons :

➤ **Le maintien des CHSCT tel qu'ils existent aujourd'hui :** seuls compétents pour aborder les questions de pénibilité au travail, des conditions de travail, de la sécurité et de la santé des agents. Il faut du temps et des compétences spécifiques pour aborder ces sujets. Une seule instance ne peut le permettre. Dans nombre de collectivités, les CHSCT ont prouvé leur efficacité.

➤ **Le maintien du rôle des CAP :** notamment l'examen des avancements de grade et des promotions internes par la CAP compétente garantit mieux que tout autre dispositif qu'ils sont prononcés de manière équitable et permet de limiter les recours contentieux. Les CAP permettent une véritable prise en compte de chaque agent.

➤ **Un véritable dialogue social dans toutes les collectivités :** les employeurs publics ne peuvent plus se défilier. La mise en place d'un service public de qualité et répondant aux attentes des citoyens ne pourra se faire qu'avec un dialogue social de qualité.

